

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

ATTESTATION DE COLLABORATEUR

DANS TOUS LES CAS

- Le formulaire CERFA n° 15315*01,
- Une copie de la pièce d'identité R/V du collaborateur, ou le cas échéant copie de son titre de séjour pour un ressortissant d'un Etat tiers,
- Le contrat ou le mandat entre l'agence et le collaborateur
- Copie de la carte professionnelle du titulaire, si la carte a été délivrée par une préfecture,
- Pour un collaborateur agent commercial,
 - un justificatif d'assurance en responsabilité civile,
 - un extrait K-bis de l'entreprise du collaborateur.

REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION ET LA DELIVRANCE DE L'ATTESTATION

- **Un chèque de 50 € à l'ordre de la CCI du Territoire de Belfort ou un paiement en espèces (Arrêté du 19 juin 2015).**

En plus, pour un ressortissant d'un Etat tiers

- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document «équivalent » délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat.

ATTENTION TOUTES LES PIÈCES DOIVENT ETRE PRODUITES EN LANGUE FRANCAISE OU TRADUITES PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTE.